

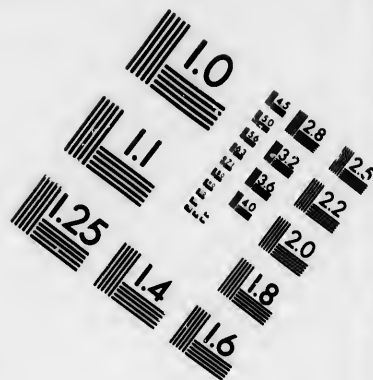
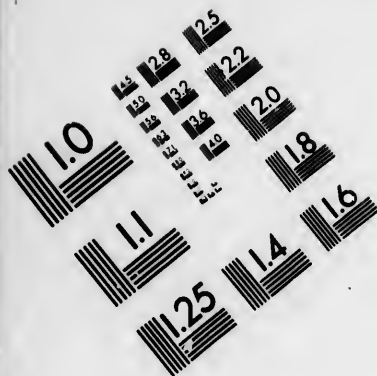
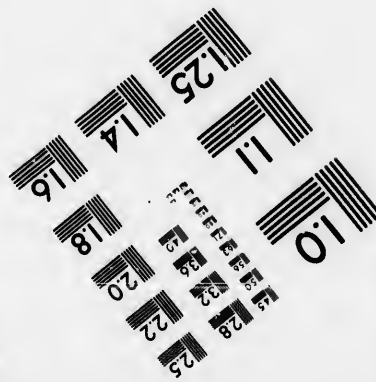
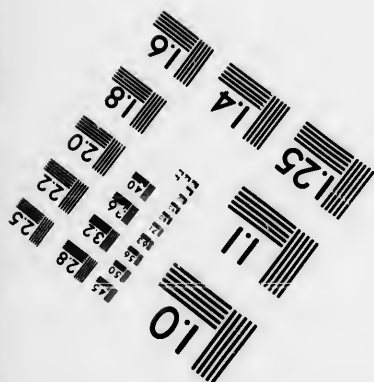
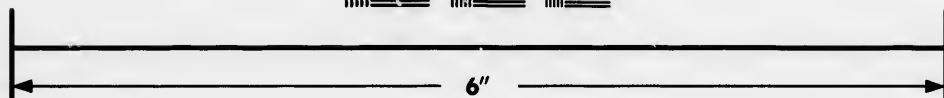
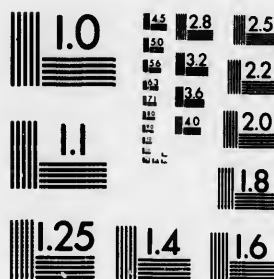


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☒ Additional comments:
Commentaires supplémentaires: 1 feuille (verso blanc)

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

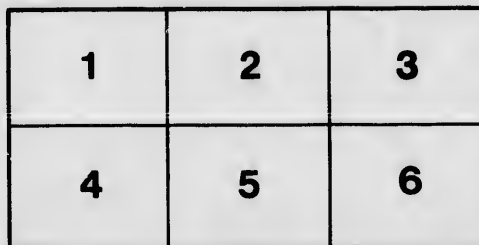
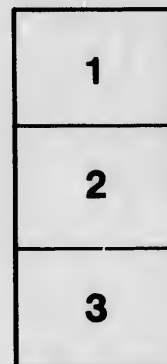
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

POINTE DU LAC, 22 JUIN, 1842.

Messieurs les Electeurs du Comité de St. Maurice.

LORS de la dernière élection générale, je fus vivement et unanimement sollicité de vous représenter dans le Parlement. Des circonstances de la plus-haute importance ne me permirent pas d'accepter. En outre un Candidat de principes patriotes, venoit alors solliciter nos suffrages : ses antécédents confirmés par les promesses solennelles qu'il nous fit alors, nous déterminèrent en sa faveur, il fut élu.

La Législature du pays, considérant que l'acceptation d'emploi du Gouvernement, changeoit la condition d'un représentant, a fait une loi comme vous le savez pour obliger les Membres qui en acceptent, à résigner leur siège. Notre représentant s'étant mis par l'acceptation de deux places dans cette position a résigné le sien ; une nouvelle élection doit donc nécessairement avoir lieu.

Dans cette circonstance je prendrai la liberté de vous rappeler la dépêche de Lord John Russell, alors Ministre des Colonies, au sujet du gouvernement responsable, maintenant en existence, qui dit en substance, que les employés du gouvernement appuieront le gouvernement ou résigneront leurs emplois. Les principes de cette dépêche, si souvent rappelés à la dernière élection, et qui en ont fait la base et le succès, sont encore les mêmes ; c'est en conséquence que j'ai été de nouveau prié de me porter candidat à la prochaine élection, et je n'ai pu cette fois résister à des sollicitations nombreuses et respectable.

J'ai donc l'honneur aujourd'hui de solliciter vos suffrages pour moi-même ; ce n'est pas un sentiment de vanité personnelle qui me porte à me présenter. Je sens trop le poids des devoirs attachés à une telle situation pour la solliciter dans des vues d'intérêt, d'honneur ou d'agrément.

Mais les principes qui ont guidé le choix de ce Comité depuis vingt ans dans les élections sont menacés, le peuple Canadien, a les yeux sur ce Comité ; la presse Canadienne c'est à dire les Gazettes Canadiennes ont pris part à notre élection et sont unanimes à dire que le Comité ne peut déroger à ses anciens principes, sans se compromettre et renoncer à l'union qui le joint aux autres Comités de cette Province.

Ce n'est pas tout, les membres actuels Anglois ou Canadiens professant des opinions libérales, tel que le Comité en a jusqu'à présent professées ne sont-ils par déjà venus à déclarer leur opinion, et prendre une part active en faveur des vieux principes. Sollicité par les membres du Comité, encouragé par la presse Canadienne, et soutenu par les membres patriotes du pays, puis-je reculer devant tant de raisons, dont mes adversaires même doivent sentir et sentent tout le poids.

Il répugne à mon caractère de faire des professions de foi politique et de promesses de mille natures : vous avez le droit cependant de savoir que je m'engage à voter suivans ma conscience, sans crainte ni faveur ; que je soutiendrai vos intérêts, et que je contribuerai à l'avancement du pays et de ce comité autant que mes faibles moyens pourront me le permettre ; d'autres promesses d'élections, je croirois me rendre risible à vos yeux de vous en faire ; néanmoins je dois vous déclarer, si je suis élu que je m'abstiendrai de voter sur la question des droits seigneuriaux, si le comité m'en fait faire le désir.

Enfin Messieurs j'ai cru devoir soumettre par écrit à votre considération, les motifs qui me portent à me présenter, afin que vous les pesiez vous-même, et que vous jugiez si je m'écarte des principes que vous avez suivis avec tant d'honneur et de persévérance jusqu'à présent.

J'ai l'honneur d'être Messieurs,

Votre très-obeissant Serviteur,

C. MALHIOT.

